



# ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE

FONCTION PUBLIQUE

Le mag' spécial élection / Novembre 2022

## Les news

A FO Fonction Publique, nous n'avons pas attendu que le ministre actuel de la Transformation et de la Fonction Publiques déclare que le Handicap devait être une des priorités de l'Action Sociale pour prendre en compte les agents porteurs de handicap ou leurs ayants droit, ainsi que les aidants.

Pour rappel, FO a obtenu que, pour l'obtention de chèques vacances, la transmission de la RQTH se fasse directement auprès de l'ANCV sans continuer de passer par l'attestation employeur.

2 SRIAS, entre autres, ont œuvré pour faire avancer cette thématique, sous l'impulsion de nos camarades FO présidant ces régions (Ile-de-France et Occitanie). Des réflexions poussées et des propositions sur ce qui peut être fait auprès des personnes souffrant de handicap, mais également des aidants, souvent oubliés et pourtant durement impactés, sont au cœur de nos échanges.

Nous continuerons d'œuvrer pour permettre à nos collègues et leurs familles, en situation de handicap ou pas, d'utiliser au maximum les actions proposées dans le cadre des SRIAS.

Vous pouvez également retrouver, sur le site, tout ce qui concerne l'ASI (action sociale interministérielle) :

[Action sociale interministérielle - Force ouvrière fonction publique \(fo-fonctionnaires.fr\)](https://fo-fonctionnaires.fr)

ou nous contacter sur notre adresse mail : [asi.fgf.fo@gmail.com](mailto:asi.fgf.fo@gmail.com)

## EDITO

Dans quelques jours auront lieu les élections professionnelles dont les résultats seront déterminants pour désigner les représentants des différentes instances, que ce soient des instances nouvelles par suite de la mise en œuvre de la funeste loi du 6 août 2019 (dite de transformation de la Fonction Publique) ou celles déjà existantes comme le Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) et ses représentations locales : les Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS). L'impact de chaque vote est donc multiple et va se répercuter sur les équipes en charge de gérer cet outil formidable qu'est votre Action Sociale.

Ce résultat sera primordial car il permettra de conforter les orientations et revendications de notre organisation syndicale, notamment vis-à-vis des choix gouvernementaux. Ces 4 dernières années, les délégations FO se sont particulièrement distinguées par leur implication et détermination.

En effet, sous l'impulsion des équipes en région, de nos président(e)s et vice-président(e)s, de notre délégation au CIAS et de notre camarade coanimateur de la Commission Permanente SRIAS, nous avons réussi à obtenir, sur cette dernière mandature, pourtant particulièrement affectée par la situation sanitaire et économique, des avancées significatives. Malgré le sentiment d'immobilisme qui peut plomber les bonnes volontés, malgré les contraintes d'organisation liées au COVID-19, malgré la séparation et l'éloignement et donc la difficulté de travailler en collectif sur bon nombre de thématiques, nous avons réussi à faire bouger les lignes.....notamment financières puisqu'un accroissement notable a permis à l'ASI de retrouver un niveau de consommation et de dotation non atteint depuis 10 ans mais surtout de permettre aux SRIAS de bénéficier d'une augmentation de 65% en 4 ans. Ce pourcentage se traduit évidemment en possibilité de prestations et d'actions proposées aux agents en région et de permettre, parfois, de limiter les difficultés financières liées aux crises précitées.

Ce magazine vous propose un focus sur les avancées obtenues durant ce mandat dans les 4 grandes thématiques faisant l'objet de Commissions Permanentes (CP) au sein du CIAS : Famille, Logement, Restauration et SRIAS. Et comme, malgré notre satisfaction sur les combats gagnés, nous restons déterminés à ce que l'ASI soit la plus efficace possible pour les besoins des agents et de leurs ayants droit, nous rappellerons également nos projets et revendications à venir.

Nous avons dit à plusieurs reprises en instance que nous refusons que l'ASI soit mésestimée voire traitée avec mépris. La façon dont la DGAFP se préoccupe de son action sociale reflète son intérêt pour son personnel. Nous nous battons sans relâche pour les salaires et les carrières, pour le statut et les instances, pour la dignité et le respect de tout agent de la fonction publique de l'Etat. Plus notre représentativité sera élevée, plus nous pourrons porter vos revendications haut et fort.

**Pour une présence accrue de FO dans toutes les instances de votre administration, de vos services et de vos SRIAS, votez et faites voter FO !**

Nathalie DEMONT



La délégation FO du CIAS s'est investie pendant toute cette mandature et notamment face à la crise sanitaire et à ses conséquences. La prestation d'action sociale la plus impactée a concerné les chèques vacances. En effet, le covid-19 et la longue période de confinement ont eu pour effet que de nombreux agents n'ont pas renouvelé ou ouvert de plan en 2020, entraînant une baisse très importante du nombre de plans délivrés. Pour FO, il fallait réagir et redynamiser cette prestation, car cette décre de nombre de plans servis ne datait pas uniquement de la période COVID, mais également des années 2017 à 2019 avec une perte de plus de 7500 plans sur un total de 130 000. Un projet a été initié par FO pour obtenir de la DGAFP la mise en œuvre d'une mesure exceptionnelle pour les chèques-vacances. Pour aboutir à la réussite de ce dernier, nous avons convaincu et fait porter ce projet par l'ensemble des organisations syndicales du CIAS.

La Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dites loi « Le Pors » sur les droits et devoirs des fonctionnaires précise clairement que nous participons à la définition et à la gestion de l'action sociale dont nous bénéficions.

Banco ! Nous avons été entendus ! Il a été mis en place successivement une bonification en 2020 avec une dotation de 100€ pour les moins de 45 ans (FO n'avait pas proposé cette limite d'âge et ne l'approuve pas) et une autre en 2021 avec un montant de 60 € pour tous les plans servis en 2021.

Le déploiement de ces deux mesures exceptionnelles au bénéfice des agents a été financé par le budget de l'action sociale interministérielle pour des montants respectifs de 4,6 M€ et 7 M€.

Cela a permis à de nouveaux agents de découvrir et de tester le dispositif chèques vacances auprès des prestataires et ainsi de contribuer à une relance du secteur touristique, notamment celui de l'économie sociale et solidaire (ESS), durement touché par la crise sanitaire, .

Aucune mesure sur les chèques vacances n'a été mise en œuvre en 2022, car les prévisions de dépenses ne laissaient pas entrevoir aucune sous-consommation. La délégation FO a été et restera vigilante pour être force de proposition et permettre une dépense de l'ensemble du budget de l'action sociale interministérielle au bénéfice des agents.

Prenons un autre exemple, la situation du CESU 0-6 ans. Rappelons que cette prestation d'action sociale au profit de ses agents est relative à la garde de leurs enfants de moins de six ans. Elle introduit une troisième tranche d'aide à 200 € au

bénéfice des agents vivant maritalement ou en concubinage. Cette troisième tranche avait été supprimée en 2013 ce qui a eu comme conséquence de faire chuter le nombre de bénéficiaires de plus de moitié !

Tout au long de ce mandat, la délégation FO a revendiqué la remise en place de cette troisième tranche ce qui a été fait en novembre 2019. Le verre est à présent moitié vide ou à moitié plein ... car cette 3e tranche remise en service a été plafonnée par rapport aux barèmes de revenus ce qui conditionne le droit à la prestation et limite le nombre de bénéficiaires potentiels. Nous parvenons, à ce jour, à faire remonter très progressivement le nombre de bénéficiaires (on dénombre actuellement 72 753 bénéficiaires sur la période de décembre 21 à septembre 22) alors que nous en étions à quasiment 200 000 en 2013 ! .

D'une manière plus générale se pose la question de l'accessibilité à l'action sociale interministérielle. Par souci d'équité, nous ne souhaitons exclure aucun fonctionnaire d'état des prestations proposées par l'ASI. Pour cela, nous défendons une refonte globale des barèmes, qui permettra d'inclure l'ensemble des tranches de revenus, ainsi que le cas particulier des Etablissements Publics et de l'Outremer (voir page 4).

Il est évident, pour des questions budgétaires, que les tranches de revenus supérieurs ne disposeraient que d'une faible bonification, mais ils seraient inclus dans le dispositif. En sachant que le bouche-à-oreille est un vecteur important de connaissance des dispositifs de l'ASI, plus il y a de personnes éligibles et plus notre ASI sera connue et utilisée (CQFD).

Nous ne pouvons terminer cet article sans aborder l'accueil des jeunes enfants. Une augmentation du nombre de berceaux a été obtenue durant cette mandature (+1000 berceaux pour un nombre total de 4 716 en 2022 et 235 réservations de berceaux à venir en 2023) . Nous sommes également porteurs de projets afin d'obtenir que l'administration finance la création de nouvelles crèches dans les futures cités administratives en construction. Nous sommes actuellement en attente d'arbitrage de la part de la DGAFP sur la participation au financement de 3 nouvelles crèches en Cité administrative (Lille, Amiens et Toulouse).

Affaire à suivre ...

## Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)

Les SRIAS sont le cœur et les poumons de l'action sociale interministérielle, toujours au plus près des agents et de leurs besoins. Lors du mandat précédent, elles ont été fortement impactées par la fusion des régions, moyens humains divisés par 2 ou 3 selon les lieux, territoire XXL, sans augmentation de leur budget (à l'exception en 2016 d'une augmentation symbolique pour les régions fusionnées).

A notre arrivée en avril 2019 à la coanimation de la Commission Permanente (CP) SRIAS, notre première réussite a été de faire augmenter le budget des SRIAS de 15 % fin 2019 (pour le budget 2020). Depuis cette date, sur la durée de cette mandature, nous avons obtenu une augmentation de quasiment 65 % de la ligne budgétaire dédiée aux SRIAS. Un record ! Cela a été rendu possible par notre implication dans les SRIAS et l'investissement de ces dernières pour créer des actions et consommer le budget. Nous avons démontré collectivement l'utilité et la qualité du travail de ces instances.

Nous avons également fait progresser les notes et guides de fonctionnement des SRIAS pour les mettre en adéquation avec les besoins et les problématiques en région afin de faciliter le travail des équipes sur place.

Enfin, nous avons impulsé la mise en place d'un réseau d'échange entre SRIAS afin de les aider dans leur fonctionnement et dans l'organisation d'actions. Notre objectif étant de partager les savoirs et de ne pas laisser une seule SRIAS sans soutien, ce qui a permis de faire émerger et évoluer plusieurs initiatives, notamment la mise en place d'un « référent handi-cap » dans 3 SRIAS, dont deux présidées par FO.

Notre dernier dossier en cours est l'augmentation des moyens humains en préfecture, afin de doubler le nombre de correspondants administratifs (passer de 1 à 2 ETP) dans les 12 SRIAS de métropole et à 1 dans les DROM-COM et la Corse, et de sécuriser ces emplois pour qu'ils soient sanctuarisés et

## LOGEMENT

La reprise de réservations de logements sociaux, depuis longtemps réclamée par FO, est effective, après 12 ans d'interruption, depuis 2021 en IdF et en PACA. C'est un début mais cela reste insuffisant. L'accessibilité à des logements sociaux de qualité doit être possible sur l'ensemble des territoires.

En effet, en tant qu'employeur, l'État met à disposition des logements réservés au niveau interministériel dans toute la France, pour les agents dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation en matière de logement social. Depuis 2013, des solutions de logement temporaires peuvent être proposées aux agents de l'État.

Ces solutions temporaires s'adressent :

- aux agents nouvellement affectés (mobilité, première affectation...);
- aux agents en situation d'urgence sociale (violences conjugales, difficultés financières, difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions, mutations...).

Les dispositifs mis en place varient en fonction des régions (colocation, meublés individuels ou familiaux, cohabitation intergénérationnelle...).

L'aide peut être octroyée sous deux formes :

- réservations auprès de certains hôtels, ou mises à disposition d'hébergements temporaires (accès à des foyers, résidences...).

**L'AIP (Aide à l'Installation des Personnels de l'Etat)** est réservée aux fonctionnaires « primo arrivants » dans la fonction publique ou à ceux affectés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'aide financière non remboursable est de 700 ou 1 500 euros selon la commune habitée.

L'AIP peut aider au paiement du 1er loyer ainsi qu'aux frais associés ou au déménagement ! Elle est évidemment soumise à condition de ressources.

**Depuis juillet 2021**, les contractuels ayant un an d'ancienneté (soit un contrat, soit plusieurs contrats successifs d'une durée

d'un an), y ont accès. Sous conditions.

*Un simulateur d'éligibilité à l'Action Sociale Interministérielle (ASI) est accessible à l'adresse suivante :*

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/simulateur-ASI>

*Ce simulateur vous permettra de vous orienter vers les prestations d'ASI auxquelles vous pouvez avoir droit et d'effectuer les démarches de dépose de dossier en ligne.*

### Mission ECOLAN

Dans le cadre de tension sur l'offre de logement constituant un frein à l'attractivité de certains départements, le gouvernement a mis en place, en avril 2022, la mission ECOLAN pour redonner une impulsion à la politique interministérielle du logement des agents. Cette mission est prolongée en 2023, et le groupe de travail est élargi aux 3 versants de la FP.

Pour FO, améliorer l'accès au logement des agents est un enjeu important dans le cadre de l'accès à l'emploi public, dans un contexte tendu d'offres limitées et peu adaptées et de perte du pouvoir d'achat. En effet, quel que soient leur statut et leur catégorie, les agents sont confrontés à des difficultés d'accès au logement, qui se sont accentuées dans un contexte de crise sanitaire, énergétique et d'inflation galopante.

Pour FO, l'accès au logement intermédiaire doit être fortement développé ; cela nécessite également une évolution des cautionnements locatifs existants, tant au niveau des seuils que des critères d'accès pour en bénéficier.

Les dispositifs temporaires de logements peuvent être une réponse adéquate lors du parcours professionnel, et ne peuvent qu'être soutenus, développés et adaptés au contexte local.

Pour FO, l'accès au logement locatif est la priorité. Quant à l'accès à la propriété, celle-ci viendra dans un second temps, car **pour FO, l'urgence est que l'employeur public doit assumer rapidement et en premier lieu, sa participation et son soutien aux logements locatifs de tous les agents actifs et retraités.**

## RESTAURATION

Durant ce mandat, les Restaurants Inter Administration (RIA) ont été mis à rude épreuve avec la crise sanitaire, qui n'est pas terminée, et d'autres crises ayant entraîné l'augmentation des denrées et fluides.

Nous n'avons eu de cesse de demander la création d'un fonds de soutien aux RIA afin de les aider à maintenir les prix des repas à un niveau raisonnable pour les agents. La DGAFP n'a pas donné de suite favorable à notre demande à ce jour. Pourtant, les surcoûts liés à la baisse de fréquentation des RIA pendant la crise sanitaire ont été pris en compte par les ministères jusqu'en juillet 2022. Aujourd'hui, l'augmentation des matières premières a entraîné une hausse des coûts de fonctionnement (électricité, gaz, produits alimentaires) qui a eu pour conséquence une majoration du prix des repas. Pour FO, ce n'est pas aux agents de supporter ce surcoût.

La délégation FO a toujours ardemment défendu les RIA. Pouvoir prendre un repas correct, de qualité, pour un coût modique est essentiel pour les agents, c'est même un sujet de santé publique. Il faut garantir l'accès aux RIA à tous les agents et particulièrement aux plus précaires, pour qui c'est peut-être le seul repas équilibré de la journée.

Dans la succession de moments difficiles, nous avons obtenu des aides exceptionnelles pour soutenir ponctuellement certains RIA en très grande difficulté, ce qui leur a permis qu'ils continuent de fonctionner.

Nous avons demandé et obtenu la mise en place d'un conseil juridique pour les RIA afin de les aider dans les négociations avec les prestataires, les membres des associations étant des bénévoles n'étant pas forcément rompu à cet exercice. Cette aide juridique reste toujours en vigueur.

Plusieurs RIA sont en cours d'implantation dans des départements qui jusqu'à aujourd'hui en étaient dépourvus. C'est un de nos combats d'en préconiser la création autant que possible. Dans la région Occitanie, il a été mis en place une aide de 2 € par repas pour les retraités. Ces derniers ont accès aux RIA (et malheureusement plus aux RA de leurs ministères). Pour FO, il était impensable de laisser ces agents qui ont travaillé au service de l'Etat et du public durant toute leur carrière, avoir accès au RIA et payer le même prix qu'un simple extérieur. Cette expérimentation, créée en 2019, a été reprise en 2022 par une autre SRIAS. Nous espérons qu'elle s'étendra au niveau national.

# REVENDICATIONS FGF-FO POUR L'ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE

## **Nous avons quatre revendications principales portant sur l'ensemble de l'ASI :**

- Augmentation et indexation sur l'inflation de tous les barèmes d'accès à l'ASI
- Création d'une tranche non plafonnée, même symbolique, afin de n'exclure aucun fonctionnaire ou retraité d'Etat de l'ASI.
- Simplification de l'adhésion pour les Etablissements publics (montant symbolique et accès à l'ensemble des items).
- Dans les DROM, FO revendique le remplacement de l'abattement de 20 % sur le calcul de revenu fiscal de référence pour l'accès à l'ASI par le pourcentage réel de la sur-rémunération appliqué dans chaque territoire (de 40 à 53 %). En effet, ce système ne constitue ni une prime, ni un complément de revenu, mais bien un maintien du niveau de vie comparable à celui de la métropole. L'abattement actuel exclut de fait de nombreux agents de l'action sociale interministérielle et génère une inégalité de traitement entre agents en incluant une part de cette sur-rémunération dans le calcul du RFR. Nous avons obtenu qu'une étude sur l'impact budgétaire soit réalisée par la DGAFP afin, nous l'espérons, d'accéder à notre demande. En attente pour l'instant.

## **Sur la restauration :**

- Soutien et encadrement juridique pour les RIA qui ont beaucoup souffert lors du confinement et souffrent encore des augmentations importantes.
- Créations de RIA dans des zones où la restauration administrative est absente.

## **Sur les chèques vacances :**

- Proposition d'un abondement exceptionnel de 100 euros pour les primo-accédants « chèque-vacances » ; il s'agit d'inciter les agents, qui n'avaient encore jamais eu de contrat, à en souscrire un sur une période courte et proposer une bonification conséquente. L'idée était à la fois de faire connaître le principe des chèques vacances aux personnels (car malheureusement cette prestation est de plus en plus sous-utilisée), d'apporter de l'aide aux vacances (suite à la crise subie) et également d'apporter un soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire engagés dans des partenariats avec l'ANCV (agence nationale du chèque vacances).
- Revoir les modes d'accès et les plafonds de ressource pour rendre l'action plus lisible et n'exclure personne.

## **Sur la petite enfance :**

- Proposition de création de crèches dédiées dans les cités administratives en construction ou réhabilitation ; 3 dossiers en cours d'étude, Lille, Amiens et Toulouse.
- Réflexion sur l'adaptation des différents modes de garde (alternatifs, horaires atypiques, les aides maternelles agréées et subventionnées (zone blanche où il n'existe à ce jour d'aucune crèche ayant postulé sur les marchés publics).
- Déplafonnement de la 3ème tranche pour le CESA 0-6 ans et son extension aux 6-12 ans pour répondre au mieux aux besoins des agents.

## **Sur le logement :**

- Reprise de réservations de logements sociaux ainsi que le développement des dispositifs existants de logements intermédiaires, temporaires et d'urgence à la hauteur des besoins des agents.
- Implication sur le logement et notamment lors de la reprise des réservations en Ile-de-France et P.A.C.A.
- Participation à la mission Ecolan.
- Relance d'une politique de réservation de logement sur l'ensemble du territoire dotée d'un budget dédié.

## **Sur les SRIAS :**

- Augmentation des moyens humains à hauteur de 1 correspondant administratif dédié, a minima, dans chaque SRIAS et plus si besoin.
- Mise en place d'une circulaire de fonctionnement à l'intention des administrations afin de faciliter le détachement ou la mise à disposition des président(e)s, vice-président(e)s à hauteur de 80% minimum.
- Suspension des externalisations systématiques et de la fuite du budget de l'ASI vers le fonctionnement des SRIAS en lieu et place du 354 prévu par les textes.
- Utilisation du 3% de la réserve préfectorale en cas de besoin pour renforcer les équipes administratives des SRIAS.
- Poursuite de l'augmentation des budgets des SRIAS.

**Bonnes élections professionnelles à toutes et à tous et merci pour votre investissement au service des gents .**





## Les Sections Régionales Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)

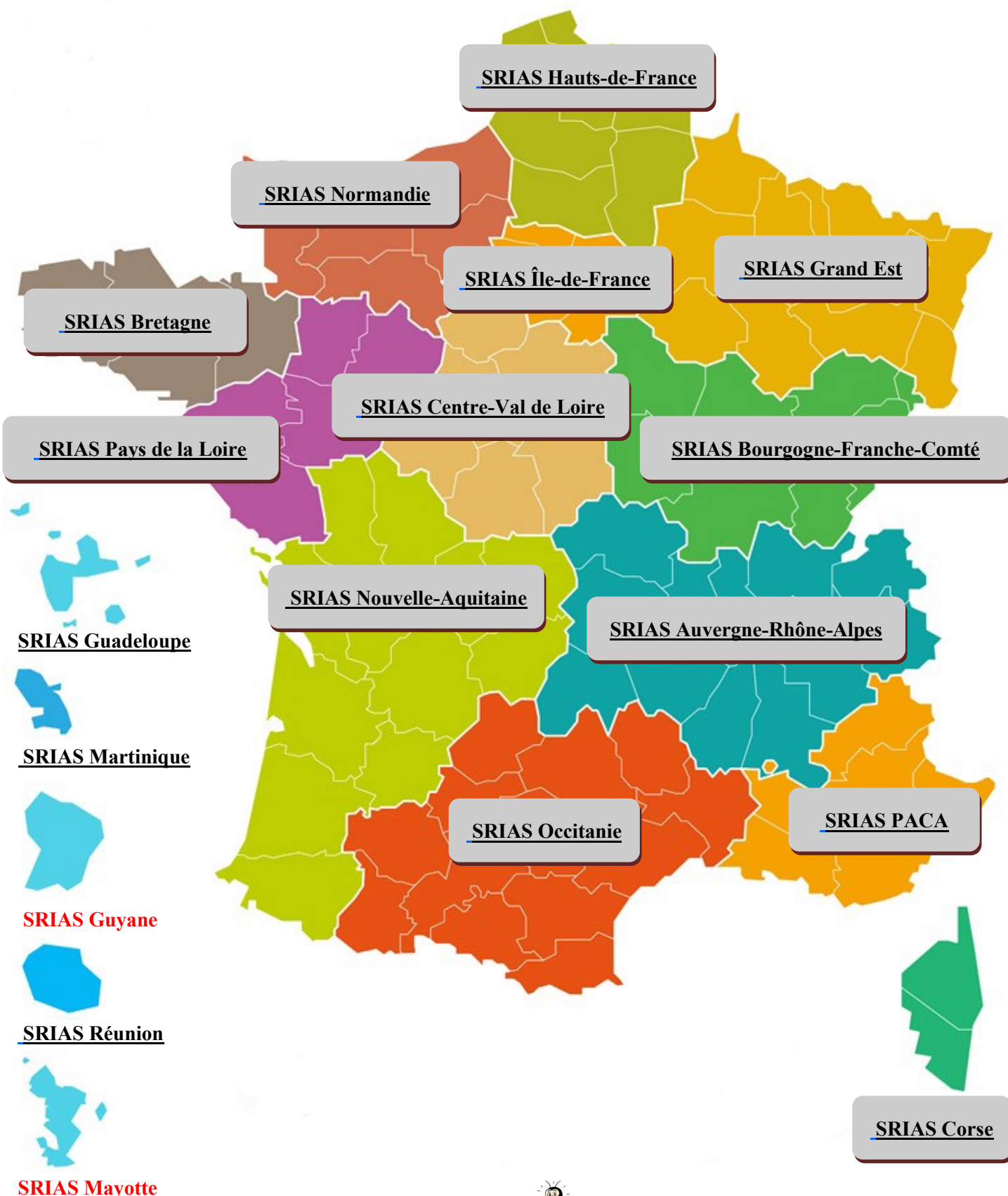
*Même en période d'élections professionnelles, l'ASI ne s'arrête pas.* Vous pouvez toujours bénéficier des actions : CESU 0-6 ans, chèque vacances, AIP, logement temporaire et pérenne.

Les SRIAS sont au nombre de 18, chacune possédant ses propres actions locales en complément du bloc de l'ASI.

Nous vous proposons de les retrouver ci-dessous avec le lien vers le site internet de chaque SRIAS, pour

celles qui en ont un (ctrl+clic sur le lien dans la carte)

Vous y trouverez toutes les informations utiles et les contacts pour vous renseigner, notamment pour les agents des EP adhérents. Bonne (re)découverte.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022  
**BOUGEONS LES LIGNES**  
**POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS**



**VOTEZ**

**DU 1<sup>er</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022**



FONCTION PUBLIQUE